

COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Mai 2014 – 18 h 00

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le VINGT SEPT MAI à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Respelido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire

Présents : GAUTIER Pierre - HERMITTE Dorella - SERRIERE Alain - GELIN Liliane - LAHURE André - BRINGANT Gilbert - TOURREL Roger - RUTLER Béatrice - MOUTTET Manuel - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - KOZAN Marie-Françoise - CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry - NETTIT Sophie - RUMEAU René - CARTON Claude - AIPERTI Maryse - MEYER Eric -

Absent : BUNET Robert

Absent excusé : ALLAIN Thierry

Pouvoirs : MAILLET Laurence à HERMITTE Dorella – BARRAS Marinette à GELIN Liliane – PAGLIARA Sylvie à André LAHURE

Secrétaire de séance : Dorella HERMITTE

Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'être présente ce soir. Le quorum est atteint.

Il demande à rajouter une question à l'ordre du jour :

- Vente d'un véhicule du parc de la Mairie

Ce qui est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal :

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

2. Réforme des Rythmes Scolaires

M. le Maire précise que c'est une question générique mais qu'il va demander au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec l'ODELVAR.

M. le Maire informe qu'il a demandé lundi un convocation du Conseil d'Ecole. Si un consensus se dégage, il faudra transmettre un document motivé à l'Inspecteur d'Académie avant le 6 juin. Il informe l'assemblée que les horaires d'enseignement ne peuvent être proposés que par le Conseil d'école, et que seul, l'Inspecteur d'Académie a le pouvoir d'entériner. Pour l'instant, on admet qu'il n'y a pas d'assouplissement.

La proposition retenue est celle du mercredi totalement vaqué, avec l'école du samedi matin qui va dans le sens du bien-être de l'enfant. Le Comité de pilotage est en charge du P.E.D.T. et cela représente du travail à venir.

M. Roger TOURREL demande ce qui se passera en cas de refus ; M. le Maire répond que les horaires validés en février par l'Académie seront appliqués.

M. le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant avec l'ODELVAR.

Accord à la majorité. (abstention : Eric MEYER)

3. MODIFICATION DELIBERATION DELEGUES PIDAF

Cette délibération annule et remplace pour le syndicat PIDAF 83 celle portant le numéro 2014/014 prise le 29/03/2014.

En effet, pour ce Syndicat seuls 2 Délégués (1 Titulaire – 1 Suppléant) doivent être désignés.

Titulaire : Roger TOURREL

Suppléant : Gilbert BRINGANT

Accord à l'unanimité.

4. ACCEPTATION INDEMNITE DEGAT DES EAUX EGLISE

M. le Maire expose que suite à un dégât des eaux le 28/11/2012 et suite aux opérations d'expertise, le groupe GAN a proposé par lettre d'acceptation sur dommages la somme de 8 941.38 €

Accord à l'unanimité.

5. INDEMNITE LOGEMENT INSTITUTEUR

Conformément au CGCT, le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs est fixé par le Préfet après avis du CDEN et des conseils municipaux du Var.

Le montant proposé par le Préfet du Var est, pour l'année 2013, de 3 446.85 €. Le Conseil Municipal doit émettre son avis en ce qui concerne ce montant.

Accord à l'unanimité.

6. REGULARISATION CHEMIN LES BLAQUES - SERIGAR

Afin de régulariser une situation existante, quartier les Blaques, un projet d'acte a été établi par Me ATHENOUX. Il s'agit d'un bande de terrain, cadastrée Section D 892 – 700, appartenant à la SCI SERIGARD qui serait vendue à la commune pour l'Euro symbolique. M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cet acte de vente.

Accord à l'unanimité.

7. CONVENTION ERDF

Des travaux d'amélioration de la desserte en énergie électrique du quartier de la Lambrusque sont indispensables.

ERDF propose une convention, câble HTA/S du projet de renforcement du poste de la Lambrusque, sur les parcelles B 622 / B 624 appartenant à la Commune. Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention

Accord à l'unanimité.

8. CONVENTION DELEGATION SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT

La Commune de Forcalqueiret ayant confié l'exploitation de son service de l'assainissement collectif en « délégation de Gestion par Affermage » doit, en application des dispositions contractuelles et de celles du CGCT, assurer le Contrôle de la bonne exécution de la Délégation susvisée.

La Collectivité souhaite confier cette mission de Contrôle de l'Affermage de l'assainissement collectif à un organisme ou à une société ayant fait preuve de compétences dans ce genre de mission. Le cabinet retenu est « Audit et Contrôle – Clément MORIN »

La présente Convention de Prestation de Service a pour objet de préciser les modalités de ce Contrôle de l'Affermage du service de l'assainissement collectif et les conditions de réalisation de la prestation.

Accord à l'unanimité.

9. CONVENTION CADRE - FORMATION

En réponse aux besoins de formation de la Collectivité, le CNFPT propose des actions de formation qui relèvent de son programme sous forme de formations intras.

La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale indique que le CNFPT dans le 3^{ème} alinéa de son article 8 a la possibilité de fixer une participation financière des collectivités au- delà de la cotisation au CNFPT.

Accord à l'unanimité.

10. ANNULATION TITRE DE RECETTE LOYER

Suite à ordonnance du Tribunal d'Instance de Brignoles, la Trésorerie de La Roquebrussanne, nous demande d'annuler les titres suivants :

Titre 301/2013 d'un montant de 238.49 €

Titre 350/2013 d'un montant de 396.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Pour : CONSTANT Thierry – CARTON Claude – RUMEAU René – GAUTIER Pierre -

Abst. : MOUTTET Manuel – LAHURE André -

Contre : HERMITTE Dorella - SERRIERE Alain - GELIN Liliane - BRINGANT Gilbert - TOURREL Roger - RUTLER Béatrice - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - KOZAN Marie-Françoise - NETTIT Sophie - AIPERTI Maryse - MEYER Eric - MAILLET Laurence – BARRAS Marinette – PAGLIARA Sylvie -

11. ANNULATION TITRE DE RECETTE TLE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la DGFIP nous demandant d'annuler la taxe locale d'équipement d'un administré d'un montant de 4 369 €. Cette taxe est irrécouvrable suite à une liquidation judiciaire qui a fait l'objet le 5 février 2013 d'une clôture pour insuffisance d'actif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Pour : RUMEAU René – GAUTIER Pierre – CONSTANT Thierry -

Contre : MOUTTET Manuel – LAHURE André - HERMITTE Dorella - SERRIERE Alain - GELIN Liliane - BRINGANT Gilbert - TOURREL Roger - RUTLER Béatrice - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - KOZAN Marie-Françoise - NETTIT Sophie - AIPERTI Maryse - MEYER Eric - MAILLET Laurence – BARRAS Marinette – PAGLIARA Sylvie - CARTON Claude -

12. COMMISSION COMMUNALE IMPOTS

A la suite des récentes élections et d'après l'Article 1650-1 du Code Général des Impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé de huit Commissaires Titulaires et huit Commissaires Suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La Commission se compose comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Guy AVENEL	Fares ATIE
Danielle BARBE	Robert DESCUBES
Jacky BAUNEL	
Alain FABBRI	
Liliane GELIN	Francine MAZZONI
Danielle GIORDANENGO	Louis MIOLLAN

Accord à l'unanimité.

13. CREATION COMMISSION EXTRA MUNICIPALE – GROUPE SCOLAIRE

Les Commissions extra-municipales, créées par Délibération du Conseil Municipal, sont composées de citoyens concernés par les sujets traités. Elles permettent de renforcer les liens entre la municipalité et les administrés sur des sujets d'intérêt communal.

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants d'associations locales.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions extra-municipales. Il peut se faire représenter par un autre élu du Conseil municipal.

Le Maire propose de créer une Commission extra municipale dont l'objet de réflexion sera l'agrandissement du groupe scolaire. Elle serait composée de 11 personnes.

Mme Laurence MAILLET	Adjointe aux travaux
M. Gilbert BRINGANT	Adjoint chargé de l'entretien
Mme Liliane GELIN	Adjointe chargée des affaires scolaires
M. André LAHURE	Adjoint aux finances
Mme Danielle POGGI	Représentant la population
Mme Sandrine PRECHAQC	Représentant les parents d'élèves – Ecole élémentaire
Mme Catherine LORCA	Représentant les parents d'élèves – Ecole élémentaire
Mme GIACALONE	Représentant les parents d'élèves – Ecole maternelle
M. Pierre LIEGE	D.D.E.N.
Mme Nathalie LEDUC	Représentant des Enseignants de l'école élémentaire
Mme Martine METTEY	Représentant des Enseignants de l'école maternelle

Accord à l'unanimité.

14. REPRISE D'UN VEHICULE DU PARC DE LA MAIRIE

ER MECA AUTO a fait une proposition de véhicule utilitaire neuf pour la Police Municipale d'un montant de 16.396 €. M. le Maire propose de vendre le KANGOO trop énergivore au prix de 2 500 €. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de vendre ce véhicule dont le montant viendra en déduction de l'achat du véhicule de la Police Municipale

Accord du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 heures 00
Le Maire,
Pierre GAUTIER